

■ **Jürg Haisch**, à Genève, commerce de tableaux et objets d'art, etc. (FOSC du 24.01.2003, p. 7). La radiation opérée à tort (journal n° 857 du 20.01.2003) est annulée. Par conséquent, l'inscription est rétablie.

Journal no 1851 du 12.02.2003
(00868002 / CH-660.2.316.000-3)